

Circulaire prévention et suivi de l'absentéisme 2024-2025

Le traitement des absences injustifiées des élèves de tous les niveaux est un enjeu de réussite scolaire auquel nous devons tous attacher la plus grande importance.

La circulaire 2024-2025 et ses annexes sont disponibles sur INTRACOM (se connecter à ESTEREL avant de cliquer sur le lien) :

<https://esterel.ac-nice.fr/intracom/dsden-06-circulaire-prevention-et-suivi-de-labsenteisme-scolaire-2024-2025/>

L'application ADESCO est accessible par le portail ESTEREL. Elle permet le recensement de l'intégralité des actions menées pour le traitement des situations d'absentéisme.

Le respect du calendrier départemental des périodes de saisie (annexe 2) est indispensable.

La saisie des absences injustifiées du mois de septembre 2024, ainsi que celle des signalements des élèves inscrits qui ne se sont pas présentés à la rentrée, doit être finalisée le 14 octobre 2024 au plus tard.

La circulaire et ses annexes sont également disponibles dans l'application ADESCO, rubrique Documentation.

DEAE 3

absenteisme06@ac-nice.fr